

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le dix octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Lugan, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, dûment convoqué le 3 octobre 2023.

PRESENTS : ARRAZAT Marylène, BOSCUS André, DUARTE Stéphanie, MANI Franck, MARTY Naomi, MIRAL Sébastien, TEULIER Evelyne, THERON Jean-Marie

ABSENTS-EXCUSES : DELAGNES Patrick, FABIE Jacky, MARTY Mathieu,

Mr André BOSCUS est désigné secrétaire de séance.

Mr le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la réunion du 10 octobre. Il apporte quelques compléments d'informations :

- Travaux gîte de caractère : un avenant au lot 3 a été validé pour un montant de 3570€ HT correspondant au changement du portail du garage et à la pose d'un volet sur puits. Les travaux avaient une à deux semaines de retard, à ce jour il est de 1 mois. La cuisine est incluse dans le marché. Pour l'aménagement intérieur, il faudrait faire appel à un architecte d'intérieur. Mme Duarte pense qu'il faut garder un aménagement neutre, simple et fonctionnel. Il faut voir le standing et répondre aux critères 4 épis, écogite ?
- Logements ruelle : le changement de menuiseries a été fait. Cependant il y a eu une erreur dans le dimensionnement des portes d'entrées, les nouvelles sont en commande. Mr le Maire s'interroge sur la nécessité de remplacer les chaudières à gaz par des pompes à chaleur, compte tenu du coût du gaz et au vu des aides accordées.
- Eglise : les vitraux ont été remis après réfection.
- Ehpad : Le Conseil d'administration d'Aveyron Habitat a décidé de vendre les murs de l'ehpad la Montanie à la commune de Lugan, plutôt qu'à Eneal. L'acquisition se fera courant 2024, le temps de recontacter les banques et négocier les frais. C'est la commune qui achètera car elle pourra ensuite bénéficier de subventions pour d'éventuels travaux. Le CCAS, sera locataire et s'acquittera d'un loyer.

1/ Projet rénovation salle des fêtes

Le cabinet d'architectes Ceres Lacombe a chiffré le réaménagement de la salle des fêtes en 4 zones :

- Cuisine : 25m², montant 60 000€ TTC
- Extension cuisine sur bar : 36 000€
- Extension bâtiment sur terrasse : 122 100€
- Entrée : + sécurisation accès toit terrasse : 36 000€.

A ceci, il faut rajouter les frais d'honoraires : phase état des lieux : 3 960€ TTC puis 13,50% du montant des travaux.

L'ensemble du Conseil trouve la prestation et le montant des travaux trop élevés.

Le projet portera uniquement sur le réaménagement de la cuisine. Pour cela, il est proposé de contacter l'ets Delavergne à Montbazens.

Mr Mani signale cependant qu'il faut fermer l'escalier qui conduit à l'ancienne mairie pour des raisons de sécurité et changer la fenêtre à l'étage.

2/ Bilan sur la taxe des ordures ménagères

La Communauté mène une réflexion sur la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en remplacement de la redevance actuelle. Cette taxe est prélevée directement avec la taxe foncière, ce qui permet :

- Un recouvrement plus facile
- Une diminution du travail pour les agents de la CCPM
- Une recette mensualisée (positif pour la trésorerie)
- Pas de recherche de locataires, d'enregistrement de départ ou d'arrivée en cours d'année, donc pas de remboursement. En effet, la CCPM a remboursé jusqu'à 73 000€, car la facturation doit être faite en fonction du service rendu, donc proratisé.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2023

Cependant la mise en place de la TEOM passe par un taux commun à toutes les communes, appliqué à la base locative, qui peut engendrer de fortes hausses, surtout pour les artisans et entreprises. Mr le Maire précise que le bureau a décidé de se donner toute l'année 2024, pour continuer la réflexion sur cette mise en place.

3/ Délibération n°20231010-39-DL : Acquisition d'un immeuble et d'un terrain

Le Maire expose :

Une ancienne grange avec des annexes d'une surface de 3285m² avec du terrain est à vendre au lieu-dit le barry pour un montant de 30 000€. Il s'agit des parcelles :

- B116 : surface : 385 m²
- B117 : surface : 509 m²
- B115 : surface : 1 596 m²
- B161 : surface : 795 m²

Considérant l'emplacement de ces parcelles et du bâtiment, leur acquisition permettrait à la commune de créer un hangar de stockage pour le matériel et les véhicules communaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu le budget communal,

Après avoir ouï l'exposé et délibéré, le Conseil municipal, à 8 voix pour, 0 contre

- Décide de se porter candidat à l'acquisition des parcelles B116, B117, B115 et B161 pour un montant de 30 000€ hors frais ;
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches auprès des vendeurs ;
- En cas d'acceptation, il autorise le Maire à signer les actes et tous documents afférents à cette acquisition.

4/ Etude du SIEDA sur l'éclairage public

Mr le Maire a demandé au Sieda une étude sur le remplacement de l'éclairage public au barry et dans le bourg par de l'éclairage à led afin diminuer les coûts.

EDF propose d'augmenter la puissance du compteur pour l'éclairage public au barry. Mr Mani propose de ne pas le faire puisque des travaux sont susceptibles d'être entrepris suite à l'étude.

5/ Travaux pelle Communauté

A prévoir :

- les fossés depuis la garinie jusqu'à tressols
- chemin de Vernières
- Chemin du cassan à vinnac
- aménager le chemin de cros à cabelles

6/ Présentation du Contrat de Projet Aveyron Territoire (CPAT)

Mr le Maire présente le Contrat de Projets Aveyron Territoires, partenariat entre la CCPM et le Département. L'objectif est d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins de chaque territoire.

Ce contrat privilégie l'écoute, l'accompagnement, et la cohésion. Il reflète la volonté d'œuvrer main dans la main les élus locaux et le Conseil départemental, à travers les services et agences du Département, notamment Aveyron Ingénierie. Cet accompagnement des projets structurants participe à l'attractivité globale et à la richesse de vie du Département de l'Aveyron.

Les enjeux pour le plateau de Montbazens :

CONSTRUIRE LE PARCOURS DE VIE DES HABITANTS

- ❖ Garantir à tous les habitants du territoire l'accès aux services publics localement,
- ❖ Proposer aux familles des solutions d'accueil pour la petite enfance et renforcer cette offre,
- ❖ Répondre aux attentes des aînés en matière d'hébergement et favoriser la mixité des populations,
- ❖ Assurer l'accès aux secours d'urgences.

DÉVELOPPER L'attractivité du territoire

- ❖ Offrir un cadre de vie agréable et accueillant,
- ❖ Accompagner le dynamisme économique du territoire,
- ❖ Structurer l'offre pour un tourisme identitaire.

PROMOUVOIR LES PATRIMOINES BÂTIS & NATURELS

- ❖ Mettre en avant les richesses historiques du territoire,
- ❖ Renforcer la lisibilité du patrimoine naturel.

ENCOURAGER LES TRANSITIONS

- ❖ Favoriser une mobilité décarbonée,
- ❖ Rendre les bâtiments publics exemplaires en matière de consommation énergétique,
- ❖ Devenir acteur de la production d'énergie renouvelable.

Les projets pour le plateau de Montbazens :

- **Accès aux services publics** : Création d'un guichet unique France Services : répondre aux besoins de la population et renforcer la présence des services publics
- **Petite enfance** : Création d'une micro crèche à Lanuéjols.
- Réaménagement d'un bâtiment pour accueillir la micro crèche et les bureaux du Centre Social sur Montbazens.
- **Grand âge** : Projet d'habitat inclusifs sur Lanuéjols
- **Sécurité des habitants** : Projets d'agrandissement du Centre d'incendie et de Secours du Plateau de Montbazens situé en centre-bourg de Montbazens
- **Améliorer le cadre de vie** : Finaliser la mise en réseau des bibliothèques
- **Favoriser le développement économique** : Extension de la Zone d'activités Le Pont à Lanuéjols
- **Adapter l'offre touristique** : Élaboration d'une stratégie de développement de l'offre touristique
- **Valoriser les sites patrimoniaux** : Sécurisation du site touristique de Peyrusse Le Roc et de ses accès
- **La lisibilité des sites naturels** : Labellisation Aire de loisirs de Compolibat ; Intégration du site d'escalade au PDESI ("plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires)
- **Réflexion sur le patrimoine bâti communautaire** : Définir une nouvelle destination pour les bâtiments de la Communauté de Communes sur la zone artisanale du Colombier
- **Les mobilités** : Réflexion au niveau intercommunal sur les mobilités douces
- **Produire une énergie renouvelable** : Projet photovoltaïque sur l'ancien Centre d'enfouissement technique à Vaureilles
- **Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics** : Rénovation énergétique du gymnase de Montbazens et du Hall Polyvalent de Lanuéjols Rénovation du boulodrome aux Albres

L'ACCOMPAGNEMENT DU DEPARTEMENT

- **UNE INGÉNIERIE PLURIELLE** : Technique, Opérationnelle, Juridique, Culturelle, Environnementale, Touristique, Territoriale, Sportive pour l'appui à la conduite de projets et à l'optimisation de plans de financement
- **LE COLLECTIF AVEYRON** :
 - **5 PÔLES DÉPARTEMENTAUX** : Ressources et Moyens, Solidarités Humaines, Avenir des Territoires, Solidarités des Territoires, Développement des Territoires
 - **LES AGENCES DÉPARTEMENTALES** : Aveyron Ingénierie, Aveyron Sports, Aveyron Attractivité Tourisme, Aveyron Numérique Innovation Énergie
 - **LES SERVICES ASSOCIES** : CAUE, ADIL,

7/ Délibération n°20231010-40-DL : Expérimentation du compte financier unique (CFU)

Le Maire expose :

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales ou des groupements volontaires. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique concerne le périmètre budgétaire suivant :

* d'une part le budget principal de la collectivité,

* d'autre part les budgets annexes suivants :

- budgets annexes à caractère administratif à l'exception des budgets annexes relatifs aux services publics sociaux et médico-sociaux appliquant la nomenclature budgétaire et comptable M22,
- budgets annexes à caractère industriel et commercial.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

Après délibération, le Conseil municipal à 8 voix pour, 0 contre :

*Décide d'expérimenter le compte financier unique à compter de l'exercice 2023

*Dit que l'expérimentation portera sur l'ensemble des budgets de la commune

*Autorise le maire à signer une convention avec les services de l'État afin de fixer les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du compte financier unique

8/ Délibération n°20231010-41-DL : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Le Maire expose :

L'actuelle secrétaire de mairie souhaite prendre une disponibilité d'un an à compter du 1^{er} décembre 2023. Il y a lieu de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité afin d'assurer son remplacement. Le Conseil municipal valide.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2023

9/ Questions diverses

- Biens de section Cabelles et Montalègre : par arrêté préfectoral, la commune est autorisée à prendre possession des deux biens de section. Pour cela, il est nécessaire d'établir un acte administratif et en faire la publicité foncière obligatoire. Mr le Maire informe qu'une loi Macron a fixé le tarif à 150€ pour l'établissement de cet acte par les notaires. Cependant, les notaires contactés demandent 700 à 800€ par acte. Les services d'Aveyron Ingénierie proposent la prestation pour 400€. Le Conseil souhaite que le coût de l'acte soit répercuté sur le prix de vente. Les acheteurs seront donc contactés.
- Adressage : suite à la mise en place des panneaux par Signaux girod, plusieurs anomalies ont été constatées. Mr Theron est chargé de faire le tour pour les répertorier.
- Aliénation d'un chemin : Mr Couderc et Mr Folcher demandent l'aliénation d'une partie du chemin communal qui passe devant leur maison. Après un tour de table, le Conseil municipal ne souhaite pas vendre cette portion de chemin, ils ne veulent pas créer de précédents et procéder à l'aliénation des chemins communaux sur la commune.
- Problème fibre et réseau orange : Mr le Maire doit prendre rendez-vous avec Mr Casimir d'Orange pour faire l'état des lieux des problématiques sur la commune
- Résidence services : Mme Teulier informe le Conseil qu'il est nécessaire de racheter du matériel pour la résidence compte tenu que tous les logements sont occupés (entre 14 et 15 résidents) : vaisselle, boîte à clefs, mise en service d'un 2^{ème} lave-vaisselle...

La séance est levée à minuit.

A. BOSCHES
 7

F. MANI
